



XXII^{ème} Assemblée Générale à OIRON Lundi 4 décembre 2023

14h15 : Rando au départ de la salle des fêtes de OIRON, avec 9 marcheurs en autonomie

17h : AG, 70 adhérents présents, l'association en compte 139 (dont 9 nouveaux)

1/ Rapport d'activités 2023 (adopté à l'unanimité)

Dans l'année, les 3 programmes de randos établis par le CA ont été adressés par mail et sont visibles et imprimables sur notre site : « lesmarchapattes.ouvaton.org »

Sur simple demande, on peut faire des copies à ceux qui ne possèdent pas internet.

Les lundis après-midi, 2 possibilités de parcours (6/8 ou 10/13km).

DEPART 14H.

En juillet août, c'est le matin, avec réconfort à l'arrivée, départ à 9h.

Le groupe « promeneurs » s'autogère et organise les randos qui lui conviennent chaque lundi, s'adresser à Dany M.

Les mardis après-midi, plusieurs adhérents accompagnent des malades parkinsoniens à faire des « promenades sympas ou 5 pas » qui se terminent par un goûter en toute convivialité...

Une dizaine d'adhérents parcourent une douzaine de km, le mercredi matin, à un rythme plus élevé (marche rapide).

Randojournées 2023:

Le 24 Avril : Chinon

Le 22 Mai : Celle/Belle

Le 7 Aout : Niort

Le 2 Octobre : RV habituel dans le Saumurois avec Jean Pierre et Renée à Turquant et repas fouées.

Le 9 Décembre : La DOURONNAISE au profit du téléthon.

Les séjours 2023 :

Du 3 au 10 juin : Villegly à côté de Carcassonne géré par Serge, Denis et Louisa

Du 22 au 28 juin : GRP du midi corrézien et fin du GR30 organisé par Babette

Du 14 au 28 Août : Denis et Bernard B. ont continué et bouclé le GR 10 commencé il y a 5 ans. Cette année, ils ont marché de Mérens à Banyuls.

Du 2 au 9 Septembre : Perros Guirec organisé par Ghis et Gérard.

2/ Bilan financier 2023 (adopté à l'unanimité)

FONCTIONNEMENT		SEJOURS	
RECETTES		DEPENSES	
130 cotisations : 650.00€	Assurance MAAF : 249.13€	Villegly	recettes : 7185€ dépenses : 7185€
9 adhésions : 54.00€	Cotisation Ouvaton (Site) : 52.50€	GRP+ GR30 :	recettes : 4928€ dépenses : 4928€
Subv Plaine et Vallées 100€	Don Téléthon : 100.00€	GR10 : (exc : 2.16)	recettes : 1520€ dépenses : 1517.84€
Subv crédit agricole 300€	Pots d'été : jus de pomme : 26€ Quatre quarts : 21.76€ Galette des rois : vin chaud : 53.91€ Brioches : 253.80€	Perros-Guirec	recettes : 6943.14€ dépenses : 6943.14€
Régulation don 55€	Hommage Kiki : 10.93€ Régulation Settons : 40.81€		
Intérêts parts sociales 0.66€	Frais de tenue de compte : 7€		
Sortie Saumurois : 688.00€	Sortie saumuroise : 688.00€		
TOTAL : 1847.66€	TOTAL : 1503.84€		
RESULTAT : + 402.87€ INTERETS 2022 : 56.89 € <i>Pour info : souscription parts sociales : 45.90€</i>	RESULTAT fonctionnement : 343.82€		

La BANQUE
Au 1/12/2022 : compte-chèque : 255.26€ : compte-livret : 4112.16€
TOTAL 2022 : 4393.39€
Au 1/12/2023 : compte-chèques : 658.13€ Compte-livret : 4138.13€
TOTAL 2023 : 4796.26€

Patricia, vérificatrice aux comptes et Sylvie, attestent de la sincérité et de la régularité du bilan financier.

L'adhésion à 6€ et le renouvellement à 5€ proposés par Christian Serreau, notre président, ont été voté à l'unanimité.

Si vous avez des questions sur les comptes, s'adresser à nos trésoriers Denis ou Bernard.

3/ Conseil d'administration 2023 :

Christian nous rappelle sa décision de ne pas se représenter au prochain CA qui aura lieu le 8 janvier 2024. Les adhérents le remercie pour son investissement ces années passées. Il se représente comme membre du bureau.

Il est chaleureusement applaudi . Merci à lui.

Le tiers sortant composé de Marinette Blais, Ghislaine Giret, Elisabeth Frédéric, Bernard Broucke et Denis Bernard. Tous se représentent, merci à eux également.

L'association vous rappelle que les bonne volontés pour venir renforcer le CA sont toujours les bienvenues. N'hésitez pas à en parler aux membres du bureau.

Que les nouveaux pensent à bien lire le règlement intérieur, règlement intérieur qui même s'il est un peu long, contient l'essentiel du mode de fonctionnement des membres de l'association.

4/ **Projets 2024 :**

Les adhérents sont toujours invités à proposer des lieux de randos

La 1ère randonnée aura lieu le 8 janvier 2024. Départ maintenu à 14h.

Départ de ST Jouin. Elle s'appelle la KENESIENNE, en hommage à notre ami montagnard disparu Christian Kenesi.

Nous partagerons le vin chaud, le chocolat et la galette.

Inscriptions nécessaires avant le 20/12/23 auprès de Christian ou par courriel aux marchapattes ou de vive voix à un membre du bureau.

Le 29 avril : rando à la journée à Chalandray (Didier et Françoise)

Le 27 mai : la journée à Breuil-Chaussée guidée par Ghis et Gérard

Du 1 au 8 Juin : séjour à Castres (Serge, Denis et Nicole.

Inscription jusqu'au 15 janvier, il faudra verser une provision de 50€/personne

Du 24 au 30 juin : séjour sacs à dos sur le Tour de la Suisse normande (les inscriptions sont déjà faites).

Il faudra verser une provision de 100€/inscrit, date limite le 15 janvier

Le lundi 5 Août : rando-cité à Saint Benoît (Patricia et Jean-Marie)

Du 7 au 14 Septembre : Séjour à la Barre de Monts Noirmoutiers, Île d'Yeu et le continent, hébergement au camping « Le Marais neuf », (Elisabeth et Joël)

L'inscription et le paiement de l'avance se feront en avril, vous aurez un rappel 2^{ème} quinzaine d'août , le Tour du Queyras (voir Bernard B)

Avant le 15 janvier, il faudra verser une provision de 100€/personne

Le 1^{er} samedi de décembre : La Douronnaise pour le téléthon (Denis)

- En juillet et août : les randos seront encore prévues le matin (départ à 9h avec réconfort à l'arrivée).

- Rappel de consignes. Pour les guides : ne pas oublier les gilets de sécurité, surtout lors des passages sur route.

Vous recevrez en début d'année 2024, la nouvelle fiche de proposition de randos du 1^{er} trimestre 2024, la fiche d'inscription pour les 3 premiers séjours ainsi que pour l'adhésion ou la cotisation si ce n'est pas déjà fait

En attendant, n'oubliez pas de régler votre cotisation de 6€ ou 5€/personne

Par chèque :

soit au cours d'une rando

soit par courrier à : Denis Bernard Route de Saint Généroux 79600 Irais

Et ceci au 15 janvier dernier délai...

5/ Vidéos :

Jacques nous fait revivre les 2 séjours en étoile de l'année 2023.

Un grand bravo aux cinéastes, photographes et à notre monteur vidéo, Jacques.

Nous avons partager un repas dans la continuité de l'AG, nous étions 70 heureux randonneurs de ce moment convivial.

Toutes ces informations, les programmes, les souvenirs, etc ... sont sur notre site «les marchapattes» Consultez le ! (www.lesmarchapattes.ouvaton.org)

7/ Nos remerciements

Merci de votre soutien, votre aide et votre bonne humeur, ce qui fait de notre association, un groupe si sympathique.

A vous, sur qui nous comptons, qui allez nous apporter de nouvelles randos sur un plateau...

A Dominique qui a assuré notre ravitaillement en rillettes et Jasnières, de quoi attaquer 2024 en forme !

A Mme le maire de Oiron et aux élus de Plaine et Vallées pour le prêt de la salle des fêtes et l'aide apportée par la subvention.

A tous... Bonnes Randos 2024



Règlement intérieur

L'association « Les Marchapattes » existe grâce à des bénévoles qui proposent et préparent randonnées et séjours.

- Lors des séjours, ils se sentent responsables 24 h sur 24 de ce qui peut arriver.
- En cas d'accident, **la responsabilité de l'association sera toujours recherchée.**
- Les sorties doivent être un plaisir pour tous, plaisir de la découverte des paysages, de la faune, de la flore, plaisir de l'effort, plaisir d'être ensemble et de partager... mais les randonnées ne doivent en aucun cas devenir une compétition, un acte de mise en danger de soi ou d'autrui et apporter des désagréments à l'association.
- **Respecter les décisions des organisateurs et responsables, respecter les règles qui suivent** permettra à tous de profiter au mieux de chaque activité, que ce soit à la journée ou lors de séjours.

Il est indispensable de :

☞ **partir avec le matériel adapté** aux randonnées prévues et aux conditions météorologiques (chaussures adéquates, vêtements, suffisamment d'eau, etc...), 2 bâtons réglables sont recommandés.

☞ **signaler tout arrêt**, par exemple en déposant son sac en bord de sentier ou chemin, afin que le dernier du groupe attende les retardataires.

☞ **se connaître soi-même et connaître ses limites**, ne pas partir trop vite, avoir un rythme régulier, respecter les pauses proposées par les responsables, ne pas hésiter à signaler toute défaillance.

☞ **être attentif aux autres randonneurs** qui peuvent à un moment ou à un autre avoir besoin d'aide (personne ne doit se retrouver seul).

☞ **ne pas partir seul** (le fait d'être au minimum deux, voire plus, facilite les secours en cas d'incident ou accident).

☞ **ne pas sortir des sentiers ou chemins**, par respect de l'environnement, et aussi pour la sécurité, la sienne, et celle d'autrui. En montagne, les risques sont augmentés (météo changeante, terrain pentu, sentiers caillouteux, chute de pierres, altitude, raréfaction de l'oxygène...).

ATTENTION : En cas de **vigilance** (orange, rouge), **les randonnées prévues seront annulées.**

Le nombre très important de participants à certains séjours a conduit à demander le respect de règles strictes :

- Pour s'inscrire à un séjour, il faut être adhérent à jour de sa cotisation
- La date limite de règlement de l'adhésion ou de la cotisation est fixée au 15 janvier
- Ne pourront devenir nouveaux adhérents que les personnes participant aux marches hebdomadaires (et les conjoints)
- Toute réservation de séjour ne sera effective qu'après le versement des arrhes.
- Les adhérents s'inscrivant après les dates limites prévues pour les séjours seront placés sur liste complémentaire
- Chaque personne logée en mobil-home ou appartement aura à payer la part correspondant au séjour entier quelle que soit la durée de sa venue.
- En mobil-home, l'inscription à un séjour est un engagement validé par le versement de 50€ d'arrhes/pers. En cas d'annulation de sa réservation par un participant, le nombre des hébergés étant réduit, la somme restant due sera à régler par ceux qui restent à partager ce-dit mobil-home. Ce n'est, en aucun cas, à l'association d'assumer ce restant dû.

Il est recommandé de prévenir le président ou le bureau, de son retrait du séjour dans les meilleurs délais. Les participants au séjour seront alors prévenus afin de chercher un éventuel remplaçant et nous reverrons si possible, l'organisation des mobil-homes.